

CONCOURS ATTACHÉ TERRITORIAL
EXTERNE
SESSION 2024

RÉDACTION D'UNE NOTE
SPÉCIALITÉ : ANIMATION

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Recto

Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copies(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Hormis sur le cartouche d'identification, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (ni votre prénom, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de candidat, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, découpage et collage des copies entre elles, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Vous êtes attaché territorial au sein de la Direction jeunesse de la commune d'Admiville (49 000 habitants) qui comporte un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et une proportion importante de jeunes de 12 à 25 ans aux profils et besoins très divers.

L'équipe municipale souhaite repenser la politique jeunesse pour apporter des réponses adaptées aux situations diverses dans tous les aspects de la vie, et rendre toutes les jeunes actrices de la cité.

Dans cette perspective, la Directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les enjeux actuels d'une politique jeunesse visant à répondre à la diversité de ces publics.

Liste des documents :

- Document 1 :** « JeunesseS : Pouvoir de dire, pouvoir d'agir » (extraits) - *CESER Pays de la Loire* - Septembre 2022 - 9 pages
- Document 2 :** « Projet Educatif De Territoire 2024-2026 » (extrait) - *Ville de Belleville-en-Beaujolais* - 14 mai 2024 - 2 pages
- Document 3 :** « Jeunes & engagé.e.s » (extrait) - *Forum Français de la Jeunesse* - Décembre 2020 - 2 pages
- Document 4 :** « Pourquoi la Boussole des jeunes ? » - *boussoles.gouv.fr* - Consulté le 16 septembre 2024 - 1 page
- Document 5 :** « Les Cités éducatives - Un label d'excellence » - *citeseducatives.fr* - Consulté le 16 septembre 2024 - 2 pages
- Document 6 :** « L'orientation après la 3^{ème} : le guide » (extraits) - *Cité éducative Saint Nazaire* - Consulté le 2 octobre 2024 - 2 pages
- Document 7 :** « Émeutes de juin 2023 : comprendre, évaluer, réagir. Rapport d'information » (extraits) - François-Noël Buffet - *Sénat* - 9 avril 2024 - 2 pages
- Document 8 :** « Politiques jeunesse et engagement des jeunes : les actions des intercommunalités » (extraits) - *Intercommunalités de France et ANACEJ* - Mars 2024 - 3 pages
- Document 9 :** « Convention Territoriale Globale 2023-2027 » (extrait) - *CAF et Ville de Mantes-la-Jolie* - 11 décembre 2023 - 2 pages
- Document 10 :** « Circulaire relative à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains » (extrait) - *Secrétariat d'Etat chargée de la ville* - 31 août 2023 - 5 pages

Document 11 : « Population par sexe et groupe d'âges » - *INSEE* - 16 janvier 2024 - 1 page

Document 12 : « Enquête sur le service civique dans les services publics : état des lieux et bonnes pratiques » (extrait) - *Unis-Cité* - 2022 - 4 pages

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

JeunesseS : Pouvoir de dire, pouvoir d'agir

(...) 3. Les enjeux des jeunesses en Pays de la Loire : changeons de regard

« Cette jeunesse, plutôt heureuse, en quête de sens, partageant des préoccupations communes, y compris avec les générations précédentes, par exemple sur le climat, le racisme ou les violences sexistes, s'avère aussi fort diverse pour des raisons sociales, culturelles et éducatives. C'est là l'un des principaux enseignements de notre enquête : il y a, à la fois, une jeunesse et des jeunesses¹²».

La jeunesse est plurielle : cela paraît une évidence, et pourtant toutes les personnes que nous avons auditionnées ont fortement insisté sur ce point, tant il serait tentant et facile de réduire cette classe d'âge à une catégorie homogène, celle du « jeune », traversant une même expérience, connaissant les mêmes besoins et éprouvant les mêmes aspirations. Ce sont « les jeunesses » qu'il nous faut écouter, et même lorsque l'on cherche à tracer des profils types, des caractéristiques communes, nous n'oublions pas cette pluralité qu'il est nécessaire de garder constamment à l'esprit pour n'exclure personne. C'est sur les « jeunesses » au pluriel qu'il est urgent de changer notre regard.

3.1. Qui sont les jeunes d'aujourd'hui ?

Les études et essais sur les jeunes ou les jeunesses se sont multipliés ces dernières années et ces derniers mois, notamment dans le contexte des élections présidentielles. Certaines d'entre elles se sont efforcées de mieux cerner les jeunesses françaises en établissant des profils type comme le rappellent Olivier GALLAND et Marc LAZAR qui distinguent, outre deux types de jeunesse (une jeunesse rurale et une jeunesse urbaine), une classification sociopolitique.

Une classification sociopolitique

Ainsi, selon l'enquête menée auprès de 8000 jeunes de 18-24 ans, quatre jeunesses aux profils différenciés selon leurs attitudes sociopolitiques sont mentionnées dans le rapport de Olivier GALLAND et Marc LAZAR :

- Les « démocrates protestataires » (39 % des jeunes de l'enquête)

¹² Rapport d'Olivier GALAND et Marc LAZARE-Une jeunesse plurielle, enquête auprès des 18-24 ans, Février 2022

Ils sont davantage intéressés que les autres par les questions sociétales, rejetant la violence politique en restant attachés au modèle démocratique représentatif.

- Les « révoltés » (22 % de l'échantillon)

Ils sont davantage que les autres en détresse psychologique et en situation matérielle difficile. Favorables à un changement radical, de nature révolutionnaire de la société et prêts à justifier la violence politique pour y parvenir.

- Les « désengagés » (26 % de l'échantillon)

Ils sont en retrait sur toutes les questions sociétales et politiques.

- Les « intégrés transgressifs » (13 % de l'échantillon)

Ils sont plutôt gagnés par une culture transgressive en matière de respect des règles malgré de nombreux signes d'intégration économique et sociale et montrent une plus grande tolérance à l'égard des comportements violents et déviants.

Une classification statutaire

Une autre qualification proposée dans l'ouvrage « Jeunesses, d'une crise à l'autre », coordonné par Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY et Laurent LARDEUX (2022), opère une distinction liée au statut :

- Les « autonomes »

Un peu plus âgés que les autres groupes de jeunes, ils bénéficient d'une plus grande stabilité professionnelle grâce à leur CDI ou leur statut de fonctionnaire. Plus d'un tiers (37%) est en accession à la propriété. Situés le plus souvent dans les grandes agglomérations, leurs logements sont également mieux dotés. Les « autonomes » sont plus souvent en couple cohabitant (61%) et non cohabitant (13%) et près d'un quart est parent.

- Les « travailleurs précaires »

Un peu plus jeunes, ils se caractérisent par leur contrat de travail (deux tiers en contrats courts, CDD ou intérim, un quart en indépendant et un quart sans emploi). Avec un faible niveau d'études (45% n'ont pas le bac), les emplois exercés comme leurs niveaux de vie médian sont proches du seuil de pauvreté et les rapprochent des classes populaires. 42 % vivent chez leurs parents, seul un tiers vit en couple cohabitant. La solidarité familiale y est importante.

- Les « chômeurs peu diplômés »

20 % des 18-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études et ne disposent que de peu ou pas de qualification à faire valoir sur le marché du travail. Âgés de 23,9 ans en moyenne, les chômeurs non diplômés sont nombreux à vivre en couple (52 %) et plus d'un tiers a un enfant à charge. 37 % vivent chez leurs parents. Leur ménage se situe en bas de la hiérarchie socio-professionnelle avec de faibles revenus. C'est en tant qu'ouvrier ou employé qu'1 sur 2 a déjà travaillé. Ils résident davantage en milieu rural et constituent le groupe de jeunes le plus logé en logement social (32 %).

- Les « étudiants »

Ils s'appuient majoritairement sur les solidarités privées (familiales) ou publiques (bourses). 39 % vivent seuls, en couple ou en colocation. De par leur statut, ils sont moins isolés que d'autres catégories.

Le sociologue Camille PEUGNY rappelle par ailleurs que lorsque l'on évoque la jeunesse, il ne faut pas tomber dans le biais de la « *généralisation de la vision de la jeunesse étudiante, qui ne représente pourtant qu'une partie de la jeunesse (la partie la plus visible, et plutôt plus favorisée) et qui est elle-même diverse*¹³ ».

En effet, au sein même de la catégorie des étudiants, il existe une forte hétérogénéité. La diversité des jeunes est un élément primordial à prendre en compte par la Région dans la construction de ses politiques jeunesse, sans chercher à les classer.

La question des « jeunes invisibles »

Auditionnée par le CESER, la docteure en sciences de l'éducation Claire CABOCHE, auteure de « La jeunesse invisible »¹⁴, a mené sur ce sujet un travail de cartographie statistique avec la Région Centre-Val-de-Loire et une recherche-action avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Elle mesure le risque de tomber en invisibilité à plus de 30 % entre 15 et 29 ans. La catégorie des NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation, ni demandeur d'emploi), parfois assimilée aux « jeunes invisibles », échappe par définition aux radars, est difficilement comptabilisée et encore plus difficilement prise en charge par les structures. Ils représenteraient 10,8 % des jeunes de 15 à 29 ans en Pays de la Loire, soit 70 000 jeunes (chiffre Insee 2019).

Contrairement aux idées reçues, ces statistiques montrent que seuls 13 % des jeunes invisibles habitent en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville ; les

¹³ Webinaire Réseau Français des Villes Educatrices, 10/03/2022

¹⁴ <http://la.jeunesse.invisible.overblog.com/>

autres, soit 87 %, habitent en milieu diffus. De plus, 40 % des jeunes invisibles sont issus de milieux plutôt favorisés et ne connaissent pas du tout les structures d'insertion. Selon elle, cela implique de changer de paradigme et d'actions sur les territoires pour passer du « aller vers » au « faire venir ».

Au niveau national, se dégage de la sociologie actuelle de la jeunesse le visage d'une génération globalement davantage touchée par la précarité depuis 2008 et ayant désormais « *intérieurisé le déclassement intergénérationnel dans ses perspectives d'avenir* ¹⁵ ». Cette génération est également plus scolarisée et plus qualifiée que toutes celles qui l'ont précédée, dans un contexte où « *une meilleure formation initiale ne mène pas à de meilleurs emplois* », et où « *l'importance donnée à l'école et au diplôme crée une emprise scolaire, accentuant les inégalités intragénérationnelles* ¹⁶ ».

Cette génération invente et développe de nouvelles façons de s'informer, de communiquer, d'agir, principalement via les réseaux sociaux qui modifient le rapport au temps.

« *Ma génération communique beaucoup, est très liée, les convictions peuvent se répandre très vite* ».

Audition Arthur GOSSET, auteur et réalisateur du film « Ruptures »

Jeunes et travail : des idées reçues

Si **les jeunes sont par essence porteurs de projets, innovants et créatifs et moteurs de changement de société**, leurs attentes vis-à-vis du travail sont différentes de celles des générations précédentes, mais pas nécessairement de la manière dont on le croit. Les auditions nous conduisent à penser que **le soi-disant désengagement des jeunes du travail relèverait plutôt d'une idée reçue**. Si « *le travail n'est plus perçu comme une obligation morale* » ¹⁷, il compte néanmoins en tant que pourvoyeur de revenus et de situation sociale, mais aussi, et de plus en plus, de vecteur de sens, de valeurs et de convictions ¹⁸. Le rapport sur les jeunes au travail, *Une Révolution silencieuse* (janvier 2022), précise ainsi que les 18-35 ans n'entretiennent pas le même lien à l'emploi que leurs aînés et que la crise due au Covid-19 a accéléré cette mutation. Leurs priorités sont l'autonomie, la quête de sens et le culte de l'instant présent.

¹⁵ Générations désenchantées ? Jeunes et démocratie, sous la direction de Laurent LARDEUX et Vincent TIBERJ, INJEP, 2021

¹⁶ Nicolas CHARLES, « Le prix à payer pour la massification scolaire », in « Une jeunesse sacrifiée ? », Tom CHEVALIER, Patricia LONCLE, Puf, La Vie des idées, août 2021

¹⁷ Olivier GALLAND

¹⁸ Audition emploi/insertion

« *Le désengagement au travail, nous ne le voyons pas. En revanche, les jeunes ont une vision différente du travail. Ils ont une grande agilité dans le choix de leur carrière, ils ont une aisance à faire des choix que nous n'avions pas* ».

Audition Hélène TURBE, Présidente ANDRH 49

Ils doivent cependant faire face à une situation chaotique sur le marché du travail dans un contexte de chômage des jeunes structurellement fort (le taux de chômage des jeunes actifs est 2,5 à 3 fois plus élevé que le reste de la population¹⁹) et entretenu par la société (il serait ainsi « normal » de galérer quand on est jeune et par définition sans expérience) et par l'État (succession de dispositifs nationaux permettant de payer les jeunes moins cher que les autres citoyens, avec en filigrane l'idée qu'ils « *doivent travailler mais n'ont pas besoin de recevoir un salaire décent* »²⁰).

« *Je n'ai pas encore d'idée de métier en tête. J'ai des critères : je veux être indépendante, travailler pour moi, être assez libre* ».

Wardia, 16 ans, Quartier Redon, Bellevue ²¹

C'est donc aussi une génération qui apparaît :

- plus prompte à faire des choix qui peuvent désarçonner les générations précédentes,
- plus focalisée sur l'instant présent et la quête de sens,
- plus concernée par des « trajectoires yoyo » (départs et retours au domicile familial notamment pour raisons financières),
- plus fragilisée que les autres générations par les effets collatéraux de la pandémie,
- impactée par un « effet cicatrice » en gardant les séquelles de la difficile insertion dans l'emploi, payant le prix de choix qui n'ont pas été les siens.

Pourtant, et cela est un point très positif à souligner, cette « maltraitance » n'a pas créé de rupture : « *il n'y a pas de défiance face aux autres générations, pas de crise, pas de reproche. Autant travailler au mélange de tous les publics, ça ne pourra être que bénéfique*²² ».

¹⁹ réf. Camille PEUGNY

²⁰ cf travaux de Florence IHADDADENE

²¹ Portraits de jeunes Pays de la Loire/Bretagne, Résovilles

²² Audition Kenza OCCANSEY, idée développée aussi dans « Générations : le grand fossé ? », contribution de la Fondation Jean Jaurès, janvier 2022

Connaître le profil des jeunes Ligériens : un préalable indispensable

Cartographier le territoire régional à l'échelle des EPCI, à la fois concernant le profil des jeunes mais aussi l'offre de structures d'accompagnement à leur disposition, représente un travail conséquent mais à l'intérêt manifeste. En effet, ces statistiques doivent par définition être mises à jour de manière constante et réactive, mais elles présentent le bénéfice de procurer une vision claire des redondances et des manques sur le territoire, ainsi que du phénomène de « franges de territoires » (cas d'un dispositif qui fonctionne à un endroit spécifique mais pas dans la rue d'à côté pour des raisons de découpage administratif). **C'est le type de travail qu'il nous semblerait pertinent de mener en Pays de la Loire en préambule d'une coordination globale des politiques jeunesse territoriales de la part de la Région.**

3.2. Des injonctions paradoxales, une citoyenneté refusée

De 18 à 25 ans, les jeunes françaises sont au cœur d'un paradoxe : elles ont les devoirs de la majorité civile mais ne sont pas dans le droit commun. Elles n'ont ainsi pas accès au revenu de solidarité active (RSA), ni aux aides sociales (versées à la famille), ce qui complique la prise d'autonomie. L'âge de la majorité ne devrait-il pourtant pas logiquement être celui de l'égalité des droits ? « *Les jeunes constituent un angle mort de l'État-providence en France du fait de la forte « familialisation » de l'action publique débouchant sur une citoyenneté « refusée* », analyse Tom CHEVALIER en faisant référence au fait que les jeunes, en France, ne puissent pas bénéficier des minima sociaux dans les mêmes conditions que les plus de 25 ans.

« *Un jeune est considéré comme un « enfant du parent » jusqu'à 25 ans* ».

Laurent LARDEUX

Les jeunes reçoivent ainsi, à leur majorité, l'injonction de trouver leur autonomie, sans que les moyens ni la confiance leur en soient donnés. Cette injonction est encore plus pressante et paradoxale pour les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance ou suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, à qui il est demandé d'être autonomes encore plus rapidement, alors que leur environnement est beaucoup moins favorable²³.

²³ Audition santé/sécurité affective, sociale et économique

Autre paradoxe : les jeunes se voient reprocher à chaque élection la forte abstention qui caractérise leur tranche d'âge, et que la société interprète comme un manque coupable de mobilisation citoyenne et démocratique. Leurs mobilisations sous d'autres formes que le vote peuvent pourtant être fortes et massives sur les sujets qui comptent pour eux, comme les marches pour le climat ou contre les violences sexuelles et sexistes. Cependant, ces mobilisations sont souvent jugées non crédibles par une grande partie des générations plus âgées qui les prennent peu en compte.

« Il y a beaucoup de personnes qui disent que les mineurs ne savent rien de la vie alors que si. On n'a pas encore l'expérience de la vie active mais à 16 ans, on peut changer les choses ».

Ewan, 16 ans Quartier La Roche-sur-Yon, Les Pyramides et la Vigne-aux-Roses²⁴

Les jeunes étant notre richesse et notre avenir, il est urgent de reconnaître leur place pleine et entière de citoyens.

Plusieurs modèles de politiques jeunesse cohabitent en Europe ; ils ont été recensés par la sociologue Cécile VAN DE VELDE et l'Europe est pour elle la clef de l'amélioration de ces politiques.

Elle considère le modèle danois comme la meilleure réponse d'un État aux problématiques de jeunesse. Dans les pays du nord, cet âge de la vie est fortement institutionnalisé avec des politiques publiques ambitieuses qui permettent aux jeunes de considérer ce temps comme celui de l'expérimentation, dégagés de l'urgence de l'insertion. Si les jeunes quittent le foyer parental entre 18 et 21 ans, et ce, quelle que soit leur classe sociale, c'est que les aides financières leur sont directement versées et avec une souplesse tout autre qu'en France. Les parcours professionnels et universitaires se chevauchent, s'interrompent, sans culpabilisation. Il y est accordé plus de temps pour « se chercher » que dans les autres modèles et on y acquiert plus rapidement une relative autonomie. L'année de césure, peu valorisée en France, y est une institution avec plus de 70 % des jeunes qui l'utilisent. Elle rapporte même des points à l'étudiant lors de son entrée à l'Université.

« C'est la jeune génération qui détient aujourd'hui les clés de sortie de crise »
Cécile VAN DE VELDE, entretien Le Monde, 2017

(...)

²⁴ Portraits de jeunes Pays de la Loire / Bretagne, Résovilles

3.6. Des points d'attention

Santé mentale et accompagnement

L'ensemble des acteurs rencontrés s'accorde sur l'importante **dégradation de la santé mentale des jeunes, très impactée par la crise de 2020-21**. C'est une préoccupation majeure en Pays de la Loire comme au niveau national bien qu'il existe peu de données régionales sur la souffrance psychique.

Dans la consultation 2022 du syndicat La Voix lycéenne, 60 % des lycéens répondants disent ne pas se sentir bien au lycée.

Ce qui devrait être une période de socialisation intense s'est transformé en isolement, et les conséquences s'en font sentir. L'accès aux psychiatres et psychothérapeutes, les temps d'échange avec les infirmières scolaires restent insuffisants malgré les timides évolutions proposées.⁴² (...)

Augmentation de la vulnérabilité économique et sociale des jeunes

Un peu plus de la moitié des personnes pauvres a moins de 30 ans (Odenore, janvier 2021⁴⁴). A noter que dans cette assertion comme dans le graphique, les chiffres de l'ODENORE se fondent sur un seuil de pauvreté calculé à 50 % du niveau de vie médian quand la norme généralement retenue par les associations de solidarité est 60 %. (...)

Genre : entre questionnements et inégalités

Entre l'adolescence et l'âge adulte, les jeunes se situent dans un entre-deux : entre maturité et manque d'expérience, entre émancipation intellectuelle et appartenance au système scolaire, entre indépendance affichée et influence des parents.

Depuis quelques années, des jeunes de plus en plus nombreux ne se reconnaissent pas dans les deux genres. Selon le sondage OpinionWay #MOIJEUNE, 13 % des 18-30 ans interrogés ne s'identifient pas comme hommes ou femmes. (...)

Il existe toujours un réel besoin en matière d'éducation concernant le cyber harcèlement, les violences sexistes et sexuelles dans un contexte de hausse des violences recensées au plan national. Pour avoir un effet sur les jeunes de 18 à 24

⁴² Audition Thomas CESBRON

⁴⁴ <https://www.inegalites.fr/La-pauvrete-selon-l-age>

⁴⁵ *Pauvreté et inégalité en Pays de la Loire : où en est-on ?* Présentation Insee novembre 2021

⁴⁶ *Égalité, stéréotypes, discriminations entre les femmes et les hommes : perceptions et vécus chez les jeunes générations en 2022*

ans, les actions d'éducation se doivent de dépasser cette tranche d'âge, et toucher en particulier les lycéens et les lycéennes, mais également les élèves en collège.

« Les jeunes filles sont les grandes oubliées, il faut prendre en compte leur place dans les politiques publiques, car on les observe souvent moins. La place dans l'espace public est à penser plus que jamais par rapport aux jeunes filles. La question cruciale de l'autonomie est restreinte quand on ne peut pas sortir de chez soi en toute sécurité. Les « marches exploratoires », en groupe, permettent de mieux comprendre ce qu'elles vivent. »

Audition Emilie SARRAZIN, directrice de Reso'villes

« Pour les femmes, il faut se battre. Quand j'ai demandé un bac pro mécanique auto, mon principal m'a dit : "non, ta place est dans une classe de filles". »

Eleanore, 17 ans, Quartier Hennebont, Kerihouais⁴⁷

Dans l'engagement associatif, la féminisation en augmentation chez les 18-30 ans reste relative avec une surreprésentation masculine dans l'adhésion sportive. Ici aussi on assiste à une division sociale dans l'engagement avec les femmes plutôt dans le secteur du soin et les hommes dans des secteurs de « la détente » : sport, loisirs, culture. La diversification de l'accès à l'emploi reste aussi dans l'orientation cloisonnée à des typologies de métiers, malgré une appropriation du sujet par les employeurs.

Le passage à l'âge adulte s'effectue également de manière différenciée : avant 24 ans, seulement 40 % des jeunes ont quitté le domicile familial et les filles décohabitent plus tôt. Pour celles et ceux qui ont quitté le domicile familial toutes catégories confondues, ce sont les femmes, les immigrés d'Afrique et les moins diplômés qui ont vu leur situation financière se dégrader comparativement aux étudiants.

Les femmes composent 67 % des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Un étudiant sur deux estime ne pas avoir mangé à sa faim de façon répétée depuis le début de l'année universitaire. On apprend aussi que la précarité alimentaire touche principalement les étudiants internationaux (67 %) et des jeunes en fin de cursus qui ne vivent plus chez leurs parents (92 %). 52 % des répondants ne peuvent pas compter sur leur entourage pour une aide matérielle ou financière⁴⁸. (...)

⁴⁷ Portraits de jeunes Pays de la Loire/Bretagne, Résovilles

⁴⁸ Association, Co'p1-Solidarités étudiantes, <https://www.publicsenat.fr/article/societe/pauvrete-un-etudiant-sur-deux-ne-mange-pas-a-sa-faim-depuis-le-debut-de-la-crise>

(…)

III. Offre à destination de la jeunesse

La présence d'équipements structurants est primordiale pour la vie d'une commune. Ils assurent à la fois des services nécessaires aux populations (scolarité, vie extra-scolaire et extra professionnelle, vie culturelle, etc.) et contribuent à l'attractivité du territoire.

Ils génèrent également des flux et constituent en ce sens des espaces de vie et de centralité.

Belleville-en-Beaujolais possède des équipements et services adaptés à un public jeune qui dispensent une offre suffisamment large pour favoriser la participation et l'engagement de la jeunesse dans la vie urbaine tant sous l'angle des loisirs que sous celui de la participation citoyenne

1. Des services dédiés

- Le service jeunesse

La Politique Jeunesse de la commune regroupe l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des parcours de jeunes vers l'autonomie, notamment par l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité, les loisirs éducatifs, sportifs et culturels, la mobilité, l'engagement, et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales.

Favoriser cette autonomie implique d'agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d'être acteurs de leur parcours, de subvenir à leurs besoins et de se réaliser en tant qu'individus.

La Ruche Des Jeunes : un espace d'accueil et de rencontres pour les jeunes : La Ruche des jeunes est un lieu d'apprentissage et d'expérimentation de la participation citoyenne, permettant aux jeunes de s'impliquer dans la vie de leur commune. Ouverte à tous les jeunes âgés de 11 à 25 ans. L'accueil est libre et gratuit.

Les objectifs :

- Prendre en compte la diversité des jeunes (sociale, culturelle...) dans l'animation des démarches de participation, être attentif à chacun et chacune.
- Simplifier et stimuler la participation et l'engagement des jeunes dans la vie de la commune.
- Accompagner et valoriser les projets jeunesse (individuel et collectif).
- Garantir des postures bienveillantes et créer les conditions d'une relation de confiance entre les jeunes et avec les adultes.

La Maison Normade de la Jeunesse :

L'équipe du service jeunesse de la commune de Belleville-en-Beaujolais engage une nouvelle démarche d'intervention qui favorise de nouvelles formes d'accompagnement des jeunes du territoire, plus particulièrement à destination des publics les plus fragiles.

En effet, malgré la multiplicité des dispositifs mis en place en faveur des jeunes et les solutions dédiées, un nombre important en sont exclus. Certainement, leur situation, plus marginale, complexe ou spécifique que d'autres jeunes, se traduit par un éloignement du service public. Ainsi, des sorties sont organisées par les animateurs du service jeunesse avec des véhicules dédiés et aménagés pour l'accueil des jeunes et la mise en place des conditions favorables à l'accueil des jeunes. Le temps d'un jeu de société ou d'un petit goûter pour permettre l'échange avec les jeunes, le prétexte des ateliers jeux de société et des moments de convivialité autour d'un goûter sont utilisés

afin d'atteindre le jeune dans son environnement propre et de mieux comprendre ses problématiques. Une fois la relation de confiance établie, des objectifs plus spécifiques et adaptés à la singularité de sa situation sont définis. Ils peuvent porter sur la confiance en soi, l'accès aux soins, la participation à des ateliers collectifs...

L'objectif, à plus long terme, est de permettre à ces jeunes de s'inscrire dans un parcours de droit commun en passant notamment par les différents dispositifs jeunesse présents sur le territoire.

Le Conseil des Jeunes Citoyens :

Le Conseil des Jeunes citoyens (CJC) a pour but de développer la prise de parole et l'écoute des jeunes, d'associer ceux que l'on entend le moins, d'encourager la formation à la citoyenneté et de favoriser la participation des jeunes à la démocratie locale.

A travers le CJC, les jeunes conseillers proposent et réalisent des actions. Ils sont encouragés et accompagnés par le service jeunesse dans leurs implications en faveur de la jeunesse, de l'environnement, de la culture, de la solidarité...

Qui peut devenir membre du CJC ?

Tous les jeunes âgés entre 14 et 18 ans résident à Belleville en beaujolais, scolarisé ou non à Belleville en beaujolais. Le mandat des élus est de deux ans de sorte qu'il leur soit possible de mener à bien un projet par commission, du début à la fin.

Organisation :

Les jeunes conseillers sont répartis en commissions, chacune ayant pour but d'élaborer un projet d'action utile à l'ensemble des jeunes de Belleville en Beaujolais.

Le Conseil des Jeunes Citoyens porte les idées de l'ensemble des jeunes Bellevillois auprès de la commission générale composée de professionnels de la jeunesse et élus référents. Chaque commission se réunit une fois par mois, (hors vacances). Il se réunit en séance plénière 3 fois par an.

La Green Team :

La Green team est un collectif de jeunes âgés de 15 à 25 ans. En lien avec les différents acteurs du développement durable et accompagnés par l'équipe du service jeunesse, les jeunes ambassadeurs participent à développer et à coanimer des animations pour sensibiliser le grand public. Faire partie de ce collectif permet de découvrir et d'expérimenter des outils d'éducation populaire, mais aussi de mieux comprendre les transitions à l'œuvre.

La mission de la green team est de sensibiliser la population, et notamment les jeunes, aux enjeux climatiques et d'encourager le changement des pratiques, en proposant des animations ludiques et interactives ou encore des actions citoyennes.

Exemple d'actions menées par le Green-team de Belleville-en-Beaujolais :

- Animations au sein d'associations ou de structures de jeunesse (ex : Fresque du climat, présentation des Objectifs de développement durable, ateliers Alimentation durable ou zéro-déchet, ciné-débats...).
- Actions dans l'espace public et/ou en festival (forum place aux jeunes, fête du développement durable...).
- Participation à des rencontres d'acteurs de la transition, à des formations ou encore à des visites de Tiers-lieux ou de refuges.

Le Forum Place Aux Jeunes :

C'est un événement annuel dédié aux jeunes de 11 à 25 ans permettant à des partenaires qui ne se connaissent pas toujours, de pouvoir se rencontrer, d'échanger et également de se questionner sur la place des jeunes dans leurs organisations respectives, mais aussi de mettre en avant toutes les activités et programmes mis en œuvre pour les jeunes.

Organisé par le service jeunesse de la commune de Belleville-en-Beaujolais, cet événement a pour objectifs :

- De trouver en un endroit de nombreuses ressources dans les domaines de la santé, la formation, l'emploi, les aides sociales, le sport, la culture, les loisirs, le volontariat, la mobilité...
- De rencontrer des interlocuteurs qui pourront répondre aux questions et aider à la concrétisation des envies et projets.
- De passer un moment agréable, grâce aux diverses animations qui agrémente la journée.
- De valoriser les initiatives jeunesse du territoire.

- **Le campus connecté**

Le campus connecté de Belleville-en-Beaujolais est ouvert depuis septembre 2021 et depuis son ouverture le campus connecté a accueilli 36 étudiants et a obtenu 100 % de réussite éducative. Il est labellisé par la caisse des dépôts et par le MESR (ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche).

Un tuteur accompagne chaque étudiant dans son parcours de formation (lors d'un suivi individuel hebdomadaire). Un espace de travail connecté avec PC portable est à disposition des étudiants. Chaque semaine le campus propose un atelier sur des thématiques diverses : Méthodologie, théâtre d'impro, gestion du temps, écocitoyenneté, yoga, CV - Lettre de motivation ... le campus possède également des espaces de travail individuels et collectifs.

L'inscription pour les cursus DU / BUT / licences se fait via parcourcup : <https://www.parcourcup.fr/>

Pour les inscriptions BTS - DAEU ou titres professionnels les inscriptions se font hors-parcoursup.

Pour les masters l'inscription se fait sur le <https://www.monmaster.gouv.fr/>

- **Le centre social**

L'Accueil Collectif de Mineurs agréé par le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) fonctionne uniquement pendant les vacances scolaires avec 2 pôles distincts et hors locaux du Centre Social : un pôle préadolescent 10-13 ans dénommé « La Passerelle » dans une salle municipale Marc Julien et un pôle adolescent 13-17 ans « Le Centre ados » situé dans 2 salles municipales en bas du quartier « Aiguerande-Pellon », classé quartier politique de la ville (QPV).

L'accueil de loisirs sans hébergement 10-17 ans peut accueillir jusqu'à 48 préados/ados.

105 rue de la République • 69220 Belleville-en-Beaujolais • Tél. 04 74 06 11 11
www.mairie-belleville.fr • contact@belleville-en-beaujolais.fr • 

Les formules d'accueil proposées sont en demi-journée ou journée avec repas amené par les familles. Horaires. Horaires d'ouverture pôle Passerelle 8h-18h ; pôle centre ados 13h-18h (horaires variables pour les activités proposées en journée). Les tarifs sont en fonction du Quotient familial.

En parallèle de l'accueil de loisirs sans hébergement 10/17 ans, des séjours de vacances ou séjours courts, en fonction des âges, sont mis en place.

Les préadolescents et adolescents participent activement à la préparation des programmes d'activités afin de les rendre pleinement acteurs de leurs loisirs.

De plus, **l'accompagnement d'initiatives et de projets de jeunes** âgés de 13 à 20 ans (projet culturel, projet loisir, accompagnement sur le champ de la santé, sorties à thème à la journée, etc.) viennent compléter les actions du secteur jeunes.

Des actions transversales sont travaillées avec le secteur familles (projet intergénérationnel) et le secteur enfance (continuité éducative) du centre social.

Un accompagnement individuel est proposé lorsque le jeune est en demande spécifique (Rédaction CV, lettre de motivation, parcours Sup, recherches de formation professionnelle, de stage, de jobs d'été, de bourses, etc.).

Depuis janvier 2021, **une permanence jeunes les mercredis après-midi**, hors vacances scolaires, libre et gratuite accueille les jeunes de 11 ans et + pour discuter, échanger, poser leurs paroles librement et sans jugement. Cet espace est un outil pour travailler au plus près de leurs préoccupations et envies.

Pour aller à la rencontre des jeunes non captifs, l'équipe d'animation se mobilise ponctuellement dans l'espace public afin d'échanger sur leurs préoccupations et besoins.

Depuis 2022, la communication et les échanges numériques avec les jeunes, réseaux sociaux Snapchat et Instagram s'inscrivent dans le dispositif « **Les promeneurs du Net** » : une action éducative sur la Toile qui permet d'écouter, d'informer, d'accompagner, de conseiller et de prévenir. C'est être en contact et créer des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est pas la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le promoteur du Net communique et interagit via les blogs, les chats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

D'autre part, depuis 2022, **un « after school »** est proposé 1 fois par mois le vendredi après l'école (16h30-20h) pour les 12 ans et +. Ils sont co-construits avec les jeunes en fonction des préoccupations exprimées (ex : harcèlement scolaire, fake news, addictions, discriminations, etc.). Ce temps ne nécessite pas d'inscription au préalable ; il est libre et gratuit.

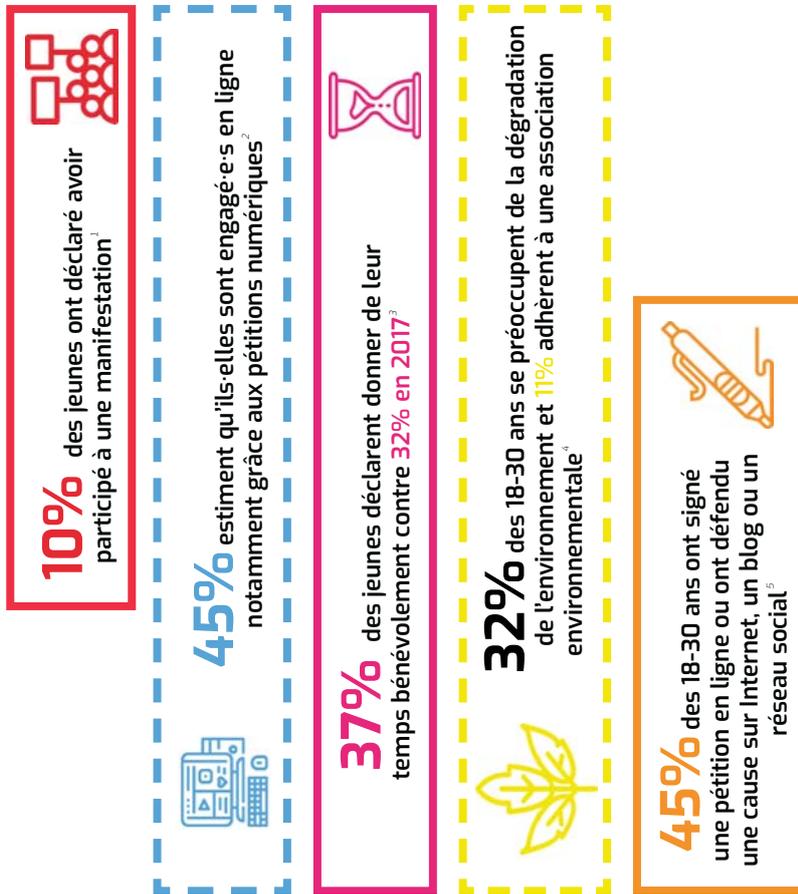
Depuis octobre 2022, le secteur jeunes est partenaire du **dispositif de la Boussole des jeunes**. Une charte d'engagement avec Info Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes a été signée. La boussole des jeunes est un service numérique à destination des 15-30 ans. Il recense et explicite les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique (communaux de communes voire département) et facilite la mise en relation avec le bon professionnel. La Boussole des jeunes a été inaugurée et en ligne en mars 2023.

(...)

105 rue de la République • 69220 Belleville-en-Beaujolais • Tél. 04 74 06 11 11
www.mairie-belleville.fr • contact@belleville-en-beaujolais.fr • 

(...)

Les jeunes et l'engagement en 2019 en quelques chiffres...



Et pourtant, il y a toujours peu de reconnaissance!

7

Comment renforcer la place des jeunes dans la société ?

Il appartient à chacune de favoriser la participation des jeunes, dans l'espace politique comme dans l'espace économique. Pour le **Forum Français de la Jeunesse**, la place des jeunes dans la société doit être comprise de manière large, c'est à dire comment la société parle des jeunes, représente les jeunes, donne la parole aux jeunes, les associe à la vie publique.

Voici quelques axes prioritaires sur lesquels nous appelons à une action :

1 - Depuis la création du FFJ, un effort d'association des jeunes à la définition des politiques les concernant a été réalisé au niveau national.

La qualité de la démocratie se mesure par la capacité d'accès de l'ensemble des citoyen-ne-s à la participation, quelle que soit sa forme politique, économique ou sociale, de l'engagement bénévole à la représentation associative ou politique.

Une méthode de participation des jeunes aux politiques publiques les concernant doit être institutionnalisée et pérennisée au niveau national. Les pouvoirs publics doivent en effet **associer les jeunes et les organisations de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire** à la réalisation d'un diagnostic sur l'état de la jeunesse en France. La tenue de **comités interministériels à la jeunesse (CIJ)**, de rencontres nationales de la jeunesse est utile et vitale pour insister sur la dimension transversale des politiques de jeunesse et pour **dialoguer ensemble entre jeunes et décideur-euse-s**.

2 - Pour poursuivre dans cette direction, il faut accentuer les politiques agissant sur les conditions matérielles de l'engagement, favoriser la responsabilisation des jeunes au sein des institutions et organisations, et renforcer les processus de co-construction des politiques publiques.

8

¹ et ² Baromètre DEPVA 2019 Graphique 51
³ Baromètre DEPVA 2019 Graphique 50
⁴ CREDOC, enquêtes Conditions de vie et Aspirations, 1991-2019

Une impulsion politique, favorable au dialogue le plus large avec les organisations de jeunes est **nécessaire, mais pas suffisante**. La participation des jeunes à la prise de décisions, quelle soit locale ou nationale, dépend en grande partie de leur capacité à affronter sereinement leur quotidien.

L'étude du Credoc (2016) montrait que les jeunes au chômage ou ayant des difficultés à financer leurs études ou à s'insérer dans la vie active étaient moins que les autres en capacité de participer à **une activité bénévole**. Accentuer la participation des jeunes repose sur une politique transversale d'amélioration des conditions de vie des jeunes quels que soit leurs statuts : étudiant.e.s, jeunes actif.ve.s, apprenti.e.s, etc.

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (le COJ)

Créé en 2017, le **COJ** a pour mission d'améliorer les politiques publiques en associant les jeunes aux décisions. Il s'agit d'une instance consultative qui fera notamment des **propositions aux décideurs.euses public-que.s sur l'éducation populaire et l'insertion des jeunes**.

D'autres instances nationales associant des jeunes aux prises de décisions commencent à émerger, tels que le groupe jeunes du **Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)**. Le **FFJ** est d'ailleurs pleinement engagé et représenté au sein de ce groupe.

Le groupe de travail **ProVox**, animé par le **Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP)** dans le cadre européen du dialogue structuré, est un autre bon exemple de la prise en compte des jeunes dans l'élaboration des politiques publiques.»

Dans le même temps, favoriser la place des jeunes dans la société suppose de permettre aux **nouvelles générations d'accéder aux responsabilités**, notamment en encadrant le cumul des mandats dans le nombre et la durée, aussi bien dans le **monde politique que dans les milieux syndicaux ou associatifs**.

3 - En dépit de la diversité des situations, la reconnaissance au niveau local des bienfaits de la participation des jeunes tarde à être mise en oeuvre.

Si, au niveau national, les **jeunes commencent à être associés à la construction des politiques publiques**, il reste au niveau local et régional à agir fortement pour créer une culture de la participation. Nous ne devons plus penser les politiques de jeunesse comme uniquement des politiques d'offre, de services (un kiosque jeune, une résidence pour jeunes travailleurs, etc), mais au contraire favoriser une dynamique d'intégration et de prise de responsabilités. Des concertations telles que la « **Conférence territoriale de la jeunesse** » menée en région Nouvelle Aquitaine, dont l'objectif est d'**associer les jeunes à la co-construction des politiques de jeunesse, doivent être généralisées dans toutes les régions françaises**.

Dialogue structuré

Le Dialogue structuré est une méthode visant à améliorer l'efficacité des politiques publiques en favorisant le dialogue avec les citoyen-ne-s et la société civile. Depuis la loi Égalité et Citoyenneté de janvier 2017, les régions françaises ont l'obligation d'associer les jeunes à la concertation sur les politiques en faveur de la jeunesse. Des régions comme la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, les Hauts-de-France ou encore Pays de la Loire ont depuis mis en place des initiatives pour co-construire les politiques de jeunesse avec les jeunes : concertations, conférences de l'action publique, conseils de jeunes...

des politiques de jeunesse, doivent être généralisées dans toutes les régions françaises.

De la même manière, la formation des jeunes à l'animation de réunions et à la manière d'interagir en collectif est nécessaire pour dépasser le sentiment de fatalité et d'impuissance face à un cadre trop formel.

POURQUOI LA BOUSSOLE DES JEUNES ?

La Boussole des jeunes, une réponse au non-recours aux droits des jeunes

La Boussole des jeunes a été pensée de manière à répondre à l'**important phénomène de non-recours aux droits chez les jeunes**. Aujourd'hui près d'un jeune sur deux n'a pas recours à l'aide publique ; phénomène d'autant plus alarmant dans l'actuel contexte de crise économique et sanitaire.

Il semble y avoir une offre d'information trop abondante utilisant un vocabulaire qui n'est pas toujours accessible. Les jeunes se sentent toujours peu ou mal informés et éprouvent de ce fait, des difficultés à saisir toutes les possibilités qui s'offrent à eux. Il y a également un problème de communication institutionnelle autour de ces aides et services. Souvent alambiquée, cette communication est aussi perçue comme stigmatisante ou infantilisante.

Enfin, en contexte rural, le non-recours est aussi causé par les difficultés d'accéder physiquement aux lieux et aux structures.

Pour toutes ces raisons, la Boussole des jeunes a été imaginée comme **un outil numérique valorisant l'autonomie de l'utilisateur**. Cet outil entend également simplifier l'accès aux services par des efforts de vulgarisation de l'information et par une mise en contact facilitée avec le bon professionnel.

Un outil à destination des professionnels de l'accompagnement des jeunes

Du fait du caractère profondément transversal de la problématique Jeunes, **des effets de silo** sont encore très fréquents dans le champ des politiques Jeunesse et de nombreux acteurs d'un même territoire, œuvrant pour un même public, ne travaillent pas ensemble. Aussi existe-t-il **un besoin de coordination et de partage des initiatives et dispositifs Jeunesse** sur un territoire.

La Boussole des jeunes permet cette coordination renouvelée des acteurs et professionnels Jeunesse pour plusieurs raisons :

- C'est un **outil étatique neutre**, un simple canal de simplification et de diffusion d'une offre. Il ne valorise pas un organisme ni un dispositif plus qu'un autre.
- L'animateur(trice) rend des comptes à un consortium d'acteurs et travaille à la coordination et à **la mise en cohérence de la pluralité des offres existantes**.
- L'animateur(trice) forme les professionnels au backoffice et leur met ainsi à disposition des ressources riches et précieuses en termes d'organismes, de contacts et de services homologues stratégiques. Le service final rendu aux jeunes n'en est que meilleur et mieux coordonné.

Les Cités éducatives

Un label d'excellence

Élément central de la **mobilisation nationale pour les quartiers**, les Cités éducatives représentent **la démarche la plus ambitieuse en matière de politique de la ville depuis le lancement des programmes de rénovation urbaine en 2003 et 2014**. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) font face à de forts enjeux économiques et sociaux avec un taux de pauvreté de 40 % en moyenne et un chômage deux fois et demi supérieur au reste du territoire.

La **priorité accordée à l'éducation** dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville s'est traduite par des **mesures concrètes et fortes** : le dédoublement des classes qui bénéficie à près de 300 000 élèves de CP et de CE1 depuis la rentrée 2018-2019, l'augmentation sur 5 ans de la prime aux 60 000 personnels de l'éducation nationale exerçant en REP+ ou dans les zones d'éducation prioritaire renforcée, la mise en place de petits déjeuners gratuits à l'école pour 150 000 élèves, les « devoirs faits », le « plan mercredi », « les colos apprenantes » et l'opération « Quartiers d'été », le déploiement d'une offre de plus de 30 000 stages de qualité pour les élèves de 3e des quartiers, ou encore le renforcement du dispositif des médiateurs à l'école pour prévenir et gérer les conflits.

Cependant, le cadre scolaire ne peut à lui seul compenser un environnement familial et social défavorisé. Depuis trente ans, les inégalités de destin ont progressé dans notre pays : selon l'endroit de naissance, sa famille, l'école fréquentée, les chances de réussite ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi le ministère chargé de la Ville et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ont décidé de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants.

Les 200 Cités éducatives concernent 1 million d'enfants et de jeunes de 0 à 25 ans.

Genèse du projet

Évoquée dans le cadre d'un groupe de travail organisé par le ministère de la cohésion des territoires, la démarche des "cités éducatives", mentionnée dans le rapport "Vivre ensemble - Vivre en Grand" établi par Jean-Louis Borloo, consiste en un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale.

L'objectif

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une **grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville** : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

À la rentrée de **septembre 2019, 80 territoires** éligibles ont été sélectionnés pour initier cette démarche en s'appuyant sur l'élaboration de stratégies territoriales ambitieuses et partagées. A l'occasion des Comités interministériels des Villes qui se sont déroulés les **29 janvier 2021 et 2022**, le Gouvernement a annoncé l'extension de cette démarche des Cités éducatives à **46 nouveaux territoires puis 74 nouveaux territoires**.

Un travail fin a été réalisé avec les préfets et les recteurs pour identifier ces 200 grands quartiers d'habitat social, présentant des dysfonctionnements urbains importants et avec des enjeux de mixité scolaire. Il a par ailleurs été tenu compte des enjeux d'aménagement du territoire et du volontarisme des élus locaux.





Un label d'excellence

Le label « Cités éducatives » et les moyens supplémentaires affectés par l'État n'ont été accordés qu'aux territoires éligibles où les acteurs ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les moyens de l'État

230
millions d'euros

sur la période 2019 - 2022
du ministère en charge
de la Ville



Une ingénierie renforcée par le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports :
- principal de collège bénéficiant d'un appui dédié à ces nouvelles missions
- chef de projet opérationnel à la disposition des acteurs

30 000 €

Un « fonds de la cité éducative » de 30 000 € par an pour le collège chef de file de chaque territoire, alimenté à parité par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère chargé de la Ville



Des moyens des autres ministères et opérateurs qui vont accompagner le projet :
renouvellement urbain, enseignement supérieur, Stratégie pauvreté, santé, formation, culture, sport, discriminations, Cnaf

SOMMAIRE

2
page

Que faire
après la troisième ?



3
page

Calendrier de
l'année de 3ème



4
page

Après la
classe de 3ème



5
page

La voie
professionnelle



6
page

La voie
générale et technologique



7
page

Les portes ouvertes
Les lycées de Saint-Nazaire



8
page

Contact



9
page

Comment aider votre enfant ?
Pour en savoir plus...



Pensé pour
les familles primo-arrivantes

L'ORIENTATION APRÈS LA 3ÈME

20/38

(extraits)
LE GUIDE

Réalisé en collaboration avec les enseignants du dispositif OEPRE au collège Pierre Norange, le Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Nazaire, La Cité Educative de Saint-Nazaire Ouest et la plateforme PARL'On de Solidarité Estuaire.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



centre d'information
et d'orientation

SOLIDARITÉ
ESTUAIRE

Parents : comment aider votre enfant ?



Parler avec les professeurs

Aller au forum des métiers



Prendre rendez-vous avec un psy-EN ou au CIO

Discuter de ce que votre enfant aimerait faire



Faire des mini-stages en lycée professionnel ou CFA

Aller aux portes ouvertes des lycées et CFA



21/38

Pour en savoir plus...

Vous pouvez également :



Retrouver le guide du Conseil Régional :
<http://lurtr.me/Vbmjg>



Aller sur les sites internet des lycées



Aller au salon de l'orientation "Trajectoire" à Saint-Nazaire.
Les 20 - 21 - 22 janvier



Regarder les vidéos "L'École expliquée aux parents"
de l'ONISEP, disponibles en 9 langues
<https://www.onisep.fr/Parents/L-Ecole-expliquee-aux-parents-en-video/L-orientation-au-college-et-au-lycee>



Quiz: quels métiers pour moi
<https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-selon-mes-gouts/Quiz-quel-metiers-pour-moi?>



(:)

ÉMEUTES DE JUIN 2023 : COMPRENDRE, ÉVALUER, RÉAGIR (extraits) (...)

1. LE CONSTAT : UN DÉFERLEMENT DE VIOLENCES SANS PRÉCÉDENT

A. DE L'ÉMOTION À L'INSURRECTION : LE DÉROULEMENT SÉQUENCÉ D'UNE VAGUE DE VIOLENCES URBAINES D'UNE AMPLIEUR INÉDITE

Loin de constituer un événement homogène – tant sur plan de la nature des faits commis que de son déploiement territorial – l'épisode de violences urbaines de l'été 2023 se caractérise par une soudaineté et une vitesse de propagation à l'ensemble du territoire tout à fait inédites.
(...)

B. LES ÉMEUTIERS : UN PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE À PEINE ESQUISSÉ, DES MOTIVATIONS DIFFICILES À APPRÉHENDER

1. Le profil-type des émeutiers : un portrait inachevé

a) Une première approche fondée sur des données partielles...

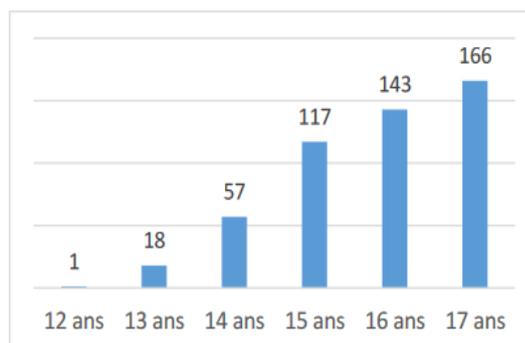
L'analyse des données issues des travaux de l'Inspection générale de l'administration (IGA) et de l'Inspection générale de la justice (IGJ) ainsi que la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) offre une première image du profil des émeutiers. Deux caractéristiques ont été jugées particulièrement frappantes par la mission.

L'émeutier serait « un homme, de nationalité française, âgé de 23 ans en moyenne, célibataire, sans enfant, hébergé souvent par ses parents, ayant un diplôme de niveau secondaire, maximum baccalauréat, plutôt en activité. Plus précisément, 91 % des auteurs sont des hommes, 71 % sont de nationalité française (...). »¹

D'une part, la jeunesse des émeutiers. Selon le ministère de l'intérieur, **un tiers des 3 500 personnes interpellées au 4 juillet 2023 sont des mineurs**, la moyenne d'âge globale se situant entre 17 et 18 ans.

Âge des mineurs déferés lors des émeutes de l'été 2023

âge	Nombre	Pourcentage
12 ans	1	0,2 %
13 ans	18	3,6 %
14 ans	57	11,4 %
15 ans	117	23,3 %
16 ans	143	28,5 %
17 ans	166	33,1 %
Total	502	100 %
Non-réponse (NR) : 11		



Source : Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

D'autre part, une « marginalité sociale » à nuancer. D'après les données disponibles, près de **60 % des personnes interpellées sont des primo-délinquants**, ce chiffre s'élevant à plus de 68 % s'agissant des mineurs déferés.

Si, du point de vue familial et socio-économique, les émeutiers se trouvent dans des situations globalement plus fragiles et défavorisées que la moyenne, le constat d'une « marginalité

¹ Joëlle Munier, inspectrice générale de la justice, audition du mercredi 25 octobre 2023.

sociale » semble devoir être nuancé. En effet, près de **trois-quarts des mineurs déferés sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur**.

b) Des données complémentaires encore inexploitées

Si les témoignages recueillis par la mission d'information lors de ses déplacements et auditions semblent corroborer en partie ces constats, les données disponibles demeurent fort insuffisantes.

En particulier, n'ont été pris en considération dans ces premières analyses que les individus qui ont été appréhendés par les forces de sécurité intérieure et jugés dans les premières semaines suivant les émeutes. Or, d'après les informations transmises à la mission, le travail d'enquête judiciaire se poursuit et concerne souvent des **personnes connues des services de police**.

Subsiste donc une « **partie immergée de l'iceberg** » qui échappe à l'ensemble des acteurs, et qui semble davantage être constituée de personnes inscrites dans des parcours de délinquance d'habitude.

Dès lors, **la jeunesse et la surreprésentation des primo-délinquants parmi les personnes condamnées pourraient – au moins partiellement – être relativisées à mesure que les enquêtes concernant les faits les plus graves aboutiront**.

Dans ce contexte, et plus de neuf mois après la fin des événements, **la mission appelle donc le Gouvernement à mieux exploiter les données dont il dispose afin de produire une véritable analyse du profil des émeutiers**, démarche indispensable pour comprendre les dynamiques qui ont été à l'œuvre à l'été 2023

2. Des motivations protéiformes : entre défiance de l'autorité et opportunisme

Si l'élément déclencheur des émeutes est bien le décès de Nahel Merzouk, les motivations des émeutiers au niveau national n'ont pas été liées à ce seul événement. Au-delà de la couronne parisienne, **seule une minorité d'individus ont justifié leur participation aux émeutes par le décès du jeune homme ou par une contestation de l'action des forces de l'ordre**¹. Les émeutes ne semblent, au demeurant, pas être le résultat d'entreprises de déstabilisation nationale contre les valeurs républicaines. Les services de renseignement interrogés par la mission soulignent ainsi **l'absence de convergence entre la violence émeutière et des groupes militants d'ultragauche ou des mouvements séparatistes**.

Toutefois, le défaut de revendications politiques clairement formulées ne saurait occulter l'existence d'**une colère, violemment exprimée à l'encontre des institutions et des représentants de l'autorité publique**. Selon l'analyse des chercheurs en sociologie et sciences politiques interrogés par la mission, cette réaction violente procéderait **d'un sentiment de relégation sociale**, tenant à un désencrage, subi ou entretenu, entre les émeutiers et le reste de la population. Des études sociologiques soulignent, en ce sens, une corrélation entre la ségrégation résidentielle, ainsi que scolaire, et les communes touchées par les violences urbaines de l'été 2023².

Nombre d'émeutiers semblaient également encouragés par un **effet de groupe et la recherche d'adrénaline**. Selon les services de renseignement, de nombreux pillages étaient orchestrés par des délinquants organisés, qui ont lancé des expéditions *via* les réseaux sociaux, avant d'être suivis par des individus opportunistes.

Devant la multiplicité des facteurs en jeu, adopter une position univoque s'agissant des motivations des émeutiers aurait, de fait, peu de sens.

(...)

¹ Respectivement 8 % et 10% de l'échantillon analysé par les inspecteurs généraux, audition du 25 octobre 2023.

² M. Oberti, M. Guillaume Le Gall, *Analyse comparée et socio-territoriale des émeutes de 2023 en France*, oct 2023.

Politiques jeunesse et engagement des jeunes: les actions des intercommunalités

Une diversité de pratiques pour répondre aux enjeux d'équité et de vitalité dans les territoires

Longtemps courts et structurés (indépendance résidentielle, premier emploi, premier enfant), les parcours de la jeunesse vers la « vie adulte » sont désormais davantage complexifiés, rendant une délimitation nette par tranches d'âges moins pertinente. Au 1^{er} janvier 2021, les moins de 30 ans représentaient 11,7 millions de personnes en France. Les jeunesses ne forment pas non plus un bloc: leur diversité appelle à des actions différenciées en matière d'éducation, de mobilités, de logement, d'engagement citoyen, d'accès aux services, d'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes.

(...)

3

L'engagement des jeunes, un levier pour des politiques efficaces

LES PRINCIPES STRUCTURANTS

« Le jeune ne devient acteur du territoire que lorsqu'il est en situation de produire de la valeur, non seulement pour lui-même, mais aussi pour le territoire et les acteurs qui lui donnent cette capacité d'être et d'agir. C'est une des quatre clés de compréhension des politiques jeunesse, autour de laquelle s'articulent les trois autres: les approches transversales, la posture stratégique des acteurs et le rapport aux territoires. »

Dumollard M., Halter J.P., 2015. *Quatre clés de compréhension des politiques municipales de jeunesse*, INJEP Observatoire de la jeunesse

(...)

DES CLÉS POUR UNE PARTICIPATION JEUNESSE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

La participation des jeunes ne se décrète pas et ne s'improvise pas. Sa réussite repose sur plusieurs leviers permettant de lever les difficultés qu'on retrouve très couramment, quel que soit l'échelon de territoire.

1/ DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA PARTICIPATION

Changer de regard sur les jeunes, sortir de certains stéréotypes visant la jeunesse et antinomiques avec une posture de participation.

« Les jeunes ne sont pas engagés »

L'engagement ne peut pas se résumer à la participation aux élections politiques. L'engagement est multiforme et se manifeste dans la sphère privée, au local, ou encore à l'échelle nationale à travers l'adhésion à une association, au militantisme pour des causes spécifiques, à la signature de pétitions, à l'implication dans des dispositifs de participation liés ou non aux pouvoirs publics...

« On veut des vrais jeunes »

il n'existe pas de « vrais jeunes » ou de « faux jeunes ». De nombreuses études ont montré qu'il existait des jeunes : rurales, urbaines, engagées ou non, politisées ou non... Elles sont multiples, et c'est justement cette multiplicité qui fait leur richesse.

« Sur ce sujet les jeunes n'y connaissent rien »

Il n'y a pas besoin d'être expert d'un sujet pour avoir une opinion dessus, chacun a des expériences propres et un parcours de vie qui lui permettent d'être légitime pour se prononcer sur une thématique. Même si nous ne sommes pas toutes et tous des spécialistes de la rénovation énergétique, chacun peut constater dans sa vie quotidienne l'augmentation des dépenses énergétiques de son logement ou les difficultés à se chauffer en hiver.

Par exemple, il est difficile pour les jeunes de prendre leur place au sein du Conseil de développement de SBAA. À la CUD, il a été proposé d'intégrer des jeunes dans les commissions pour l'attribution de certaines aides, mais certains élu·e·s et professionnel·le·s sont encore réticents car ils n'ont pas cette culture de la participation.

SOLUTIONS

Volonté des élu·e·s, formation, séminaires

À la CUD, les communes ont été conviées au Copil des Assises dès le lancement de la démarche.

À SBAA, le séminaire des élu·e·s et professionnel·le·s jeunesse du territoire, co-animé par l'Anacej.

« Au-delà de la compétence sur les centres de loisirs, exercée depuis 2015, il y a une vision politique des jeunes qui s'est construite, notamment avec la dynamique de la CTG. » → Éric Villacampa, DGS de la CC de la Vallée d'Ossau.

« Concernant le futur centre de loisirs, l'idée est d'impliquer les jeunes dans le projet, dans les plans, d'impliquer les anciens enfants qui l'ont fréquenté. » → Sophie Escalé, chargée de coopération CTG, CC de la Vallée d'Ossau.

Pour développer cette culture, il est important de rendre visibles ces démarches dans les débats et les décisions de la collectivité, la participation des jeunes n'étant pas une fin en soi, mais bien un moyen d'améliorer les politiques publiques qui les touchent.

La posture et la relation aux jeunes

Se mettre à leur hauteur, ne pas infantiliser, créer et entretenir la confiance, considérer le jeune comme un citoyen à part entière. On peut citer l'exemple du deuxième adjoint au maire de Saint-Brieuc chargé des générations et de la jeunesse s'adressant aux jeunes en introduction de la conférence de presse du festival Move « *On vous laisse les clés du camion, on vous laisse gérer* ». Cette confiance ne doit pas être qu'une position de principe, elle doit aussi se traduire par l'implication des élu·e·s dans une relation constructive avec les jeunes. Recueillir la parole des jeunes implique de leur répondre, ce qui signifie leur expliquer en quoi et comment la collectivité va répondre à certains besoins et pourquoi elle ne répondra pas à d'autres.

Faire une place aux jeunes, dans toutes les dimensions de la vie publique

Sortir d'un rapport de prestataire à bénéficiaire. Les exemples cités d'implication des jeunes sur des projets ou dans la vie des structures sont révélateurs. Ces pratiques doivent s'étendre progressivement. Ainsi au sein de la Direction de la culture de SBAA, la dynamique créée depuis quelques années a amené le réseau des médiathèques de la Baie à développer l'engagement des jeunes. La participation est aussi favorisée par un climat et une culture développés dans le territoire, auxquels les institutions peuvent contribuer directement (festival Move à Saint-Brieuc) ou indirectement. On peut mentionner le succès depuis deux ans de la Marche des fiertés organisée à Saint-Brieuc par un collectif d'associations avec la présence importante d'un public jeune, événement propice à l'expression et à l'affirmation de soi.

(...)

PLAN D' ACTIONS CTG 2023-2027 - VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

JEUNESSE

Le 11/12/2023

Objectif au regard du besoin	Changements souhaités / résultats attendus	Action prévue	Calendrier de mise en oeuvre (mois et année)	Indicateurs d'évaluation	Porteurs du projet	Partenaires associés
S'engager pour la réussite des jeunes à tout âge (11-25 ans).	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de jeunes réussissent leurs études. - La recherche de stage n'est plus une difficulté. - Plus de jeunes s'insèrent d'un point de vue professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner spécifiquement les jeunes en décrochage scolaire, notamment les jeunes exclus temporairement. - Enrichir les ateliers de révision, avec un axe méthodologique. - Poursuivre la bourse Mantes +. - Développer l'accueil de stagiaires au sein de la Ville et chez ses partenaires. - Développer les accompagnements individuels et les possibilités d'acquérir une expérience 	Dès 2024, avec une montée en puissance dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de jeunes concernés. - Le nombre de partenaires acteurs des différents dispositifs. 	Direction jeunesse	Ensemble des acteurs jeunesse Programme de réussite éducative Education nationale Etat Mission locale Entreprises
Agir pour une meilleure prévention.	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de jeunes prennent conscience de l'importance de prendre soin de leur santé. - Moins de jeunes deviennent délinquants. - Les discriminations sont moins fortes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec le contrat local de santé et avec le contrat local de prévention de la délinquance - Organiser des temps forts de sensibilisation (exemple : SIDACTION...). - Aller vers les jeunes les plus éloignés (exemple : minibus de nuit). 	Dès 2024, avec une montée en puissance dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de jeunes concernés. - Le nombre de partenaires acteurs des différents dispositifs. 	Direction jeunesse	Ensemble des acteurs jeunesse Education nationale Etat

PLAN D' ACTIONS CTG 2023-2027 - VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

JEUNESSE

Le 11/12/2023

Objectif au regard du besoin	Changements souhaités / résultats attendus	Action prévue	Calendrier de mise en oeuvre (mois et année)	Indicateurs d'évaluation	Porteurs du projet	Partenaires associés
Encourager l'engagement citoyen des jeunes.	- Les jeunes s'engagent pour le collectif.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'aide aux projets en contrepartie d'un engagement citoyen. - Relancer le comité jeune. - Accompagner les collectifs de jeunes et les valoriser. 	Dès 2024, avec une montée en puissance dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de jeunes concernés. - Le nombre de partenaires acteurs des différents dispositifs. 	Direction jeunesse	Ensemble des acteurs jeunesse Education nationale Entreprises
Favoriser l'épanouissement des jeunes.	- Les jeunes ont une vie sociale épanouissante et sont pleinement acteurs de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux loisirs à travers les Espaces ados et le tissu associatif culturel et sportif. - Encourager la mobilité à travers des dispositifs. - Valoriser les parcours et les réussites (portraits, événements...). 	Dès 2024, avec une montée en puissance dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de jeunes concernés. - Le nombre de partenaires acteurs des différents dispositifs. 	Direction jeunesse	Ensemble des acteurs jeunesse Education nationale Entreprises

Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains (extrait)

(...)

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers arriveront à échéance au 31 décembre 2023. Afin de mener au mieux l'élaboration de la future génération de contractualisation en matière de politique de la ville, vous avez été invités, par la note du directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) du 13 avril 2023 relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville dans les territoires métropolitains, à dessiner, en co-construction avec les collectivités (communes, EPCI), les contours de la nouvelle géographie prioritaire.

Sur la base de cette nouvelle cartographie et en parallèle de ce travail, vous avez été invités, par le courrier du 15 mai 2023 du ministre chargé de la ville, à mener une consultation citoyenne qui doit permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités pour les contrats de ville de demain. Les violences urbaines qui se sont déroulées dans les territoires au début du mois de juillet justifient, lorsque les élus le souhaitent, de suspendre temporairement et de reporter les réunions organisées en ce sens. Le terme de la concertation est donc repoussé au 31 octobre 2023, de même que les conclusions de la commission « Participation citoyenne » sur ce volet présidée par M. Mohamed Mechmache. Des orientations complémentaires issues de cette phase de travail de la commission vous seront transmises à l'automne.

A partir de ces deux démarches, qui doivent aboutir d'ici à la fin de l'année, la présente circulaire a pour objet de fixer le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030, qui devront répondre à un triple objectif :

- simplifier et accélérer l'action publique, pour produire des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- assurer des réponses de qualité aux attentes des habitants, parmi lesquelles la sécurité, l'écologie du quotidien et l'accès à tous les services publics, que ce soit l'offre éducative, périscolaire et extra-scolaire, sportive, culturelle ou sociale, etc ;
- maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés tout en rendant plus lisible le rôle de l'Etat, par une communication uniformisée autour de Quartiers 2030, dont le logo vous sera communiqué ultérieurement.

1. Un travail de refonte des contrats de ville engagé dès l'automne 2023**a. Calendrier d'élaboration de la future contractualisation**

Les travaux d'élaboration des futurs contrats de ville seront engagés dès l'automne, à l'issue de la concertation locale et des priorités identifiées dans le cadre de la consultation citoyenne sur la base des nouveaux périmètres de quartiers prioritaires proposés.

Cette phase d'élaboration, qui s'inscrira dans un cadre partenarial, se déroulera en 2 temps :

- Un premier temps devra permettre d'aboutir, fin 2023, à la définition, à l'échelle intercommunale ou à l'échelle communale dans le cas des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) n'exerçant pas de compétences en matière de politique de la ville, des grandes priorités identifiées à l'issue de la consultation citoyenne ;

- Le premier trimestre de l'année 2024 sera consacré à la finalisation des contrats de ville. En prenant en compte les résultats d'une consultation élargie et approfondie des acteurs de la politique de la ville, d'une part, et des habitants des quartiers, d'autre part, les contrats de ville seront conclus **au plus tard le 31 mars 2024**. Ce temps supplémentaire sera mis à profit pour permettre l'achèvement des projets de quartiers.

Les contrats de ville entreront en vigueur pour **une durée de 6 ans**.

Ils feront l'objet d'une **actualisation en 2027**. Cette actualisation permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

31 octobre 2023 : fin de la consultation citoyenne

Début novembre 2023 : engagement de la négociation du nouveau contrat de ville

Au 31 décembre 2023 au plus tard : publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Avant le 31 décembre 2023 : définition des grandes priorités

Avant le 31 mars 2024 : conclusion du contrat de ville définissant les projets de quartiers

b. Contenu des futurs contrats

Conformément aux orientations fixées par le courrier du ministre en charge de la ville du 3 avril 2023, les nouveaux contrats de ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés).

Les futurs contrats de ville ne seront par conséquent plus organisés en piliers, mais **recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants**. Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Les réponses à apporter aux enjeux locaux doivent pouvoir s'appuyer sur les différents dispositifs de la politique de la ville existants. La stratégie définie en réponse à ces enjeux précisera l'articulation entre ces différents dispositifs, en identifiant les acteurs et leviers à mobiliser à chaque échelle territoriale, et en incluant l'ensemble des partenaires publics et privés susceptibles d'apporter leur contribution. Ces réponses s'appuieront notamment sur les engagements ministériels annoncés à l'occasion du prochain comité interministériel des villes (CIV).

Cette stratégie intégrera également un **volet investissement**. Celui-ci prévoira notamment les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants lors des concertations et portés notamment par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs publics ou privés. Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à

l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

La coordination de l'ensemble des actions déployées devra garantir la complémentarité entre la mobilisation renforcée des politiques sectorielles et celle des dispositifs et actions soutenues par les crédits du programme 147.

Vous veillerez donc particulièrement à **identifier, mobiliser et accompagner les acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers**, au titre de l'accompagnement des habitants des quartiers vers l'emploi et l'entrepreneuriat, mais également des investissements dans les équipements et le cadre de vie des quartiers.

c. Articulation avec les autres stratégies

Une articulation renforcée sera assurée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...) et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements. En particulier, il conviendra de veiller à l'articulation réciproque des objectifs des contrats de ville et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) selon des modalités à définir localement. A cette fin, vous veillerez à la participation du préfet délégué à l'égalité des chances ou du sous-préfet délégué à la politique de la ville aux comités de pilotage des CRTE dont le périmètre recouvre tout ou partie du périmètre d'un contrat de ville.

L'articulation entre la politique de la ville et les stratégies nationales portées par le Gouvernement apparait d'autant plus essentielle que nombre d'entre elles ont aujourd'hui pour objet de renforcer la coordination des interventions publiques, dans une logique de parcours, au bénéfice notamment des publics confrontés à des difficultés systémiques.

A ce titre, dans le cadre du déploiement du Pacte des solidarités, vous veillerez en particulier à assurer une complémentarité entre les contrats de ville et les pactes locaux des solidarités qui seront signés avec les Conseils départementaux et les Métropoles et qui entreront en vigueur au début de l'année 2024. La contractualisation avec les Métropoles est susceptible de donner lieu à de réelles convergences avec la politique de la ville, compte tenu de l'échelle d'intervention, en s'appuyant notamment sur les diagnostics territoriaux en cours, préalables aux pactes locaux des solidarités.

Il sera utile sur ce point de renforcer les synergies engagées suite à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et la création des DREETS et DDETS entre la politique de la ville, la politique de lutte contre la pauvreté et les politiques de développement économique, d'accès et de retour à l'emploi en particulier dans le cadre de la déclinaison territoriale de France Travail.

2. Davantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) constituent depuis 2014 la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville au bénéfice de laquelle se déploie la stratégie formalisée dans le contrat de ville. Comme tout zonage, le zonage

des QPV n'est pas exempt d'effets de seuils, en particulier pour les quartiers qui respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1000 habitants.

Les épisodes récents de violence urbaine ont illustré les difficultés sociales existantes dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville mais en présentant certaines caractéristiques.

Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire mais peuvent également correspondre à des territoires en situation de décrochage.

Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible **d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.**

Ces territoires pourront se situer dans toutes les communes de l'intercommunalité en charge de l'élaboration du contrat de ville, y compris celles qui ne disposent pas de QPV.

Ces crédits ne feront pas l'objet d'une délégation distincte et seront compris dans l'enveloppe de crédits qui vous est déléguée. Afin de ne pas grever les moyens alloués aux QPV existants, les crédits représenteront **au maximum 2,5%** de l'enveloppe départementale du programme 147. Cette allocation devra être motivée :

- par des indicateurs locaux permettant d'objectiver la situation du quartier au bénéfice duquel la mobilisation des crédits est sollicitée, et faisant notamment ressortir la similitude de cette situation avec celle des QPV à proprement parler ;
- par la définition de la nature des interventions susceptibles d'être soutenues, et en prenant en compte la possible mobilisation par ailleurs des interventions de droit commun (par exemple, les crédits d'intervention prévus dans le cadre du Pacte des Solidarités).

Enfin, ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un co-financement de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi (dans le cadre du dialogue de gestion avec le RBOP régional et d'une synthèse au niveau national).

A l'issue de cette période et sous réserve d'une évaluation positive de leur impact, la prise en charge intégrale des actions ou dispositifs mobilisés aurait vocation à être, le cas échéant, reprise par le droit commun.

3. Des financements priorisés, pluriannuels et simplifiés

Les financements que vous octroierez dans le cadre des contrats de ville devront viser prioritairement des associations implantées localement, être priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Vous devrez viser **un minimum de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)**, sauf circonstances locales particulières et en rendrez compte annuellement à la DGCL et à l'ANCT. Vous cibleriez notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative (PRE).

Vous veillerez également à **utiliser pleinement la possibilité de financer le fonctionnement des petites associations.**

A titre exceptionnel et pour l'année 2024, la programmation des crédits déconcentrés du BOP 147 pourra être anticipée avant la finalisation des nouveaux contrats de ville, afin de garantir la continuité des interventions de la politique de la ville et sans prolonger les actuels contrats de ville. Cette programmation pourra aussi tenir compte des grandes priorités identifiées à l'issue de la consultation citoyenne. Les crédits relatifs au programme de réussite éducative, ainsi que les aides au fonctionnement des petites associations pourront également être engagés dès le début de l'année 2024 si nécessaire.

L'évaluation et l'impact des actions financées devront être analysés de manière quantitative mais également qualitative, ce qui pourra donner lieu à **l'intégration de clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données des cosignataires des contrats de villes.** Ces données permettront plus généralement une analyse approfondie de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants.

Les subventions versées par l'Etat devront faire l'objet d'une **communication clarifiée et systématique.** Une charte graphique unifiée pour les contrats de ville et les subventions vous sera communiquée à cette fin. Vous assurerez chaque année une communication détaillée (dossier de presse, réunion des acteurs, etc.) des moyens mobilisés dans le cadre de la politique de la ville et du droit commun dans les QPV.

Vous rendrez régulièrement compte du bon avancement de ces travaux à la DGCL et l'ANCT, qui pourront vous appuyer pour la mise en œuvre de ces orientations.

Je vous remercie de votre mobilisation personnelle et de celles de vos équipes, ainsi que de votre engagement au service des habitants des quartiers.

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the printed name.

Population par sexe et groupe d'âges

Données annuelles 2024

- Effectifs
 Proportions

Population par sexe et groupe d'âges en 2024 : proportions (en %)

Groupe d'âges	Femmes	Hommes	Ensemble
Moins de 15 ans	16,1	18,0	17,0
15-19 ans	5,9	6,7	6,3
20-24 ans	5,5	6,1	5,8
25-29 ans	5,4	5,7	5,5
30-34 ans	5,8	6,0	5,9
35-39 ans	6,2	6,2	6,2
40-44 ans	6,3	6,4	6,3
45-49 ans	6,0	6,2	6,1
50-54 ans	6,5	6,8	6,6
55-59 ans	6,4	6,5	6,5
60-64 ans	6,3	6,2	6,2
65-69 ans	5,9	5,6	5,7
70-74 ans	5,7	5,1	5,4
75 ans ou plus	12,0	8,6	10,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

- Note : âge de la population au 1^{er} janvier ; données provisoires arrêtées à fin 2023.
- Lecture : au 1^{er} janvier 2024, 16,1 % des femmes et 18,0 % des hommes ont moins de 15 ans.
- Champ : France.
- Source : Insee, [estimations de population](#).

“ENQUÊTE SUR LE SERVICE CIVIQUE DANS LES SERVICES PUBLICS : ÉTAT DES LIEUX ET BONNES PRATIQUES”

(extrait)

Le Service Civique a été créé en 2010 pour donner une suite, quoique civile et volontaire, au service national français suspendu en 1996, s'appuyant sur les expériences réussies du monde associatif, et notamment d'Unis-Cité, dont l'expérience depuis 1995 a inspiré le lancement du dispositif. Il permet aux jeunes entre 16 et 25 ans (30 pour les jeunes en situation de handicap), de consacrer 6 à 12 mois de leur vie, à raison d'au moins 24 heures par semaine, à une mission d'intérêt général dans une structure publique ou privée à but non lucratif, en étant indemnisés, encadrés, et en bénéficiant d'une formation civique et citoyenne et d'un accompagnement dans leur réflexion sur leur projet d'avenir. Le Service Civique cherche à mobiliser les jeunes dans leurs diversités face aux défis sociaux et environnementaux du monde, et à donner à chacun l'opportunité de gagner en expérience et maturité tout en vivant une expérience “hors du commun” d'utilité sociale et de mixité. Depuis 2010, le Service Civique a pris sa place dans les associations, à l'origine du dispositif et encore principales organisations d'accueil, mais également dans les services publics (Education nationale, Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), Pôle emploi, administration territoriale, services municipaux, etc.), où les jeunes engagés apportent leur temps, leur force d'action et un regard neuf souvent précieux. Ces missions de Service Civique permettent à des jeunes de toutes origines et parcours de participer aux services publics comme à l'action publique portée par les associations, et dessinent un vaste projet de retissage du lien social et de cohésion nationale.

Consciente des risques de dérives, mais cependant convaincue de l'intérêt de jeunes engagés au cœur des services publics, Unis-Cité a décidé de mener une enquête sur le Service Civique dans les services publics. Le projet a été mené avec le soutien de l'Agence du Service Civique et sous l'égide d'un Comité Éditorial composé de personnalités de la société civile (syndicalistes, dirigeants associatifs, conseillers du CESE, haut fonctionnaires...) convaincues par la pertinence et l'utilité sociétale du Service Civique, mais exigeantes quant aux conditions de sa mise en œuvre.

Objectifs de l'enquête et méthode utilisée

Les objectifs de cette enquête et du rapport qui en est issu sont triples : aller au cœur des services publics dans les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale, hospitalière), afin de comprendre les difficultés qu'elles rencontrent dans la mise en œuvre du Service Civique, mais aussi repérer les bonnes pratiques susceptibles d'être partagées ; questionner collectivement, avec les regards croisés de personnalités diverses et désintéressées, l'intérêt de déployer le Service Civique dans les services publics ; et pour finir, faire un certain nombre de recommandations, nourries de l'ensemble de ces réflexions, pour aider à un développement qualitatif du Service Civique dans les services publics.

Trois dimensions au travail réalisé :

- 1. analyse des données** et enquêtes de satisfaction fournies par l'Agence du Service Civique ;
- 2. Une enquête de terrain** auprès d'un panel représentatif des principaux organismes du secteur public engagés dans l'accueil de jeunes en Service Civique dans les trois fonctions publiques (Education Nationale, Pôle emploi, APHP, Communes / CCAS, Conseils Départementaux) ;
- 3. Une réflexion collective**, au sein du Comité Editorial, sur l'intérêt du Service Civique dans les services publics et sur les recommandations à formuler au secteur.

L'enquête de terrain a été menée auprès des différentes parties prenantes du Service Civique dans les organisations concernées : direction, tuteurs, jeunes eux-mêmes. Le rapport dresse une synthèse de ce qui a été observé dans chacune des organisations, avec un nombre important de verbatim afin d'être le plus fidèle possible aux propos tenus par les acteurs.

État des lieux du Service Civique dans les services publics

2010

Adoption de la loi sur le Service Civique, dans la continuité du service civil volontaire initié par Jacques Chirac en 2005 sur le modèle expérimenté depuis une dizaine d'années par Unis-Cité

10 000 jeunes,

principalement accueillis dans les associations

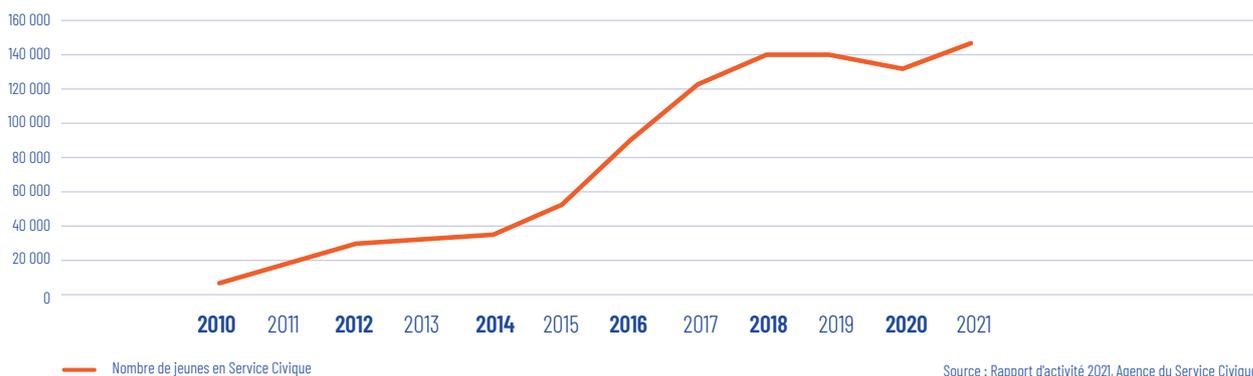
2015

Annonce par François Hollande de l'universalisation progressive du Service Civique avec l'objectif de passer de près de 100 000 jeunes concernés en 2016, à 150 000 en 2017, et 350 000 en 2018 - soit la moitié d'une classe d'âge. Le Service Civique commence à se déployer plus fortement dans le service public d'Etat (ministères et établissements publics)

21 janvier 2017

La loi "Egalite et Citoyenneté" apporte des précisions pour mieux encadrer le déploiement du Service Civique dans les établissements publics

Montée en charge du nombre de jeunes en Service Civique entre 2010 et 2021



2018-2020

Suite au changement de gouvernement, arrêt du développement massif – phase de stabilisation du dispositif

2020

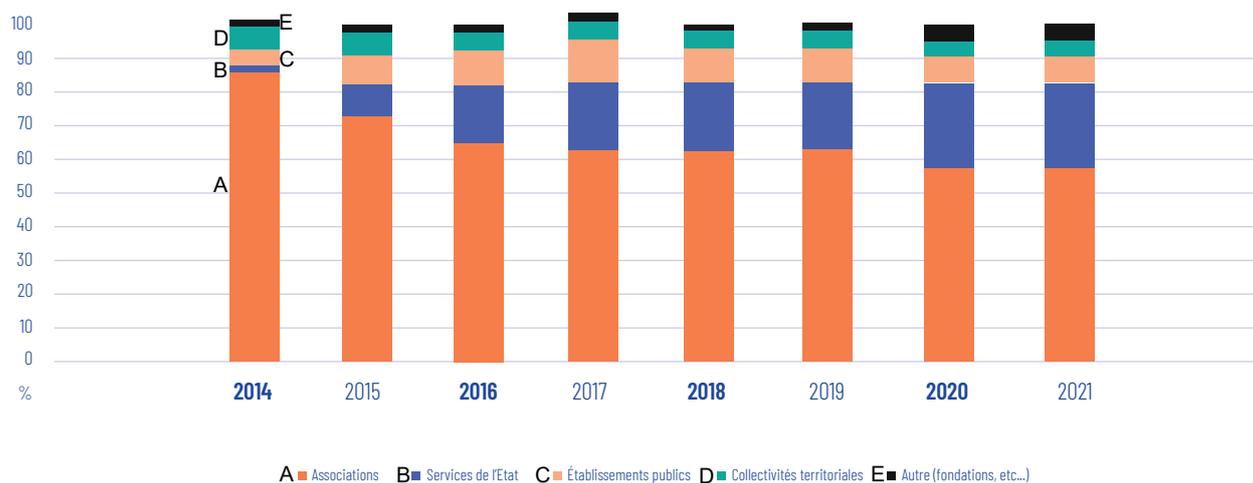
décision d'Emmanuel Macron d'investir dans un nouveau développement du Service Civique dans le cadre du plan de relance

2021

143 000 jeunes

en Service Civique, déploiement moins fort que prévu suite aux difficultés de recrutement post-crise et à une concurrence de dispositifs

Répartition des volontaires par type d'organisme (en%)



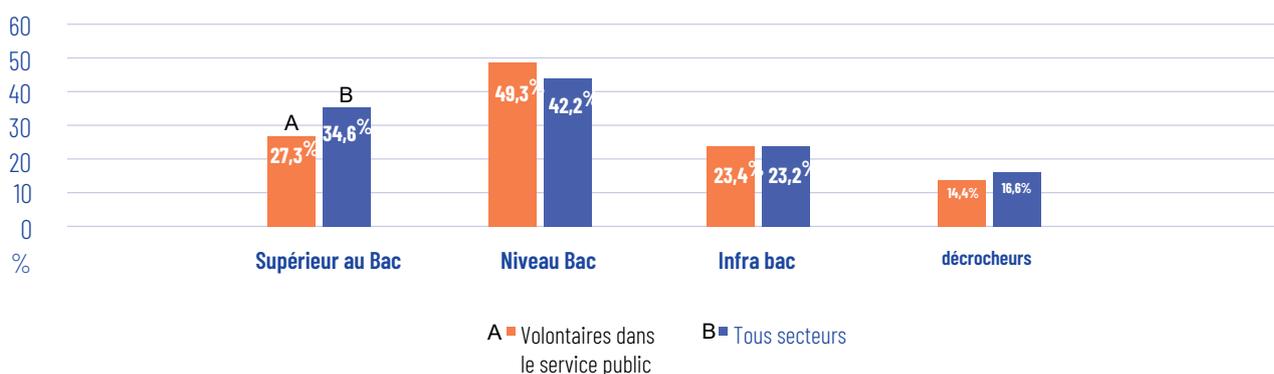
Les jeunes en Service Civique dans le secteur public représentent désormais 37,9% des jeunes volontaires engagés chaque année, soit environ 55 000 jeunes.

Profil des jeunes engagés en Service Civique dans le secteur public

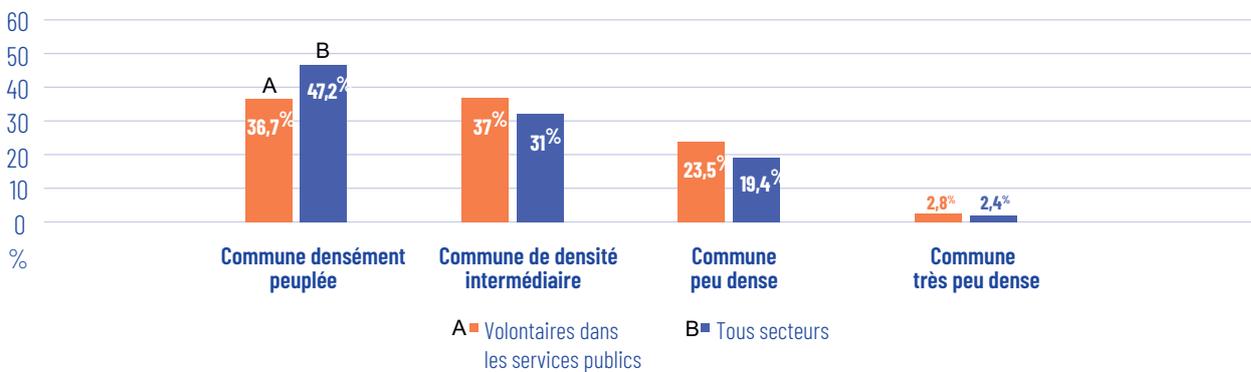
Les femmes sont encore plus nombreuses parmi les jeunes engagés en Service Civique dans les services publics qu'elles ne le sont pour l'ensemble du Service Civique (71% des jeunes engagés dans les services publics, contre 61% des jeunes engagés au total); le secteur public accueille davantage de jeunes moins diplômés ou juste bacheliers (27% de diplômés du supérieur contre 35% pour l'ensemble des jeunes en Service Civique), et davantage de jeunes de petites ou moyennes communes. Le secteur public accueille par ailleurs moins d'enfants de cadres supérieurs que la moyenne et à contrario davantage d'enfants d'ouvriers et d'employés.



Niveau d'études des volontaires



Origine géographique des volontaires - commune de résidence avant la mission de Service Civique



(...)

CONCOURS ATTACHÉ TERRITORIAL EXTERNE

SESSION 2024

RÉDACTION D'UNE NOTE
SPÉCIALITÉ : ANIMATION

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

Verso

Ne retourner que suite au signal du responsable de salle.

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez écrire uniquement à l'aide d'un stylo à encre foncée, non effaçable sur votre/vos copies(s) et vous pouvez utiliser du blanc correcteur.
- ♦ Un seul sujet est donné au candidat. Aucun autre exemplaire du sujet ne pourra lui être fourni.
- ♦ Hormis sur le cartouche d'identification, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif (ni votre prénom, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de candidat, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe, découpage et collage des copies entre elles, brouillons même vierges remis avec la/les copies...) dans votre/vos copie(s) et/ou annexe(s) le cas échéant (intercalaires, papier millimétré, feuille blanche). Sera considéré comme signe distinctif tout élément permettant de différencier et repérer particulièrement la ou les copies et non requis pour répondre à la commande du sujet.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 38 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant